

# **ANNEXE sur les modalités de déplacement, d'hébergement et de nourriture**

## **Unité provinciale d'entraînement**

### **1. Modalité de déplacement**

#### **Camps d'entraînement**

Lors des camps d'entraînement, le transport des athlètes est en tout temps sous la responsabilité et aux frais des leurs familles.

*NOTE : Il est fortement recommandé de faire du covoiturage entre les athlètes.*

#### **Compétition**

Dans le cadre d'une compétition, le transport des athlètes est sous la responsabilité de Natation Artistique Québec pour toute la durée de la compétition.

### **2. Modalité d'hébergement**

#### **Camps d'entraînement**

Lors des camps d'entraînement, l'hébergement des athlètes est en tout temps sous la responsabilité et aux frais des leurs familles.

*NOTE : si vous avez de la famille ou amis, c'est permis aussi de trouver votre propre hébergement pour l'athlète. Aussi possible de partager une chambre d'hôtel (2 athlètes pour 1 parent par exemple).*

La famille est responsable de la supervision hors des heures d'entraînement ou activités encadrées des athlètes.

#### **Compétition**

Dans le cadre d'une compétition, l'hébergement des athlètes est sous la responsabilité de Natation Artistique Québec pour toute la durée de la compétition (3 à 4 athlètes par chambre).

Natation Artistique Québec est responsable de la supervision hors des heures d'entraînement ou activités encadrées des athlètes en compétition.

### **3. Modalité de nourriture**

#### **Camps d'entraînement**

Lors des camps d'entraînement, la nourriture des athlètes est en tout temps sous la responsabilité et aux frais des leurs familles.

#### **Compétition**

Dans le cadre d'une compétition, la nourriture des athlètes est sous la responsabilité de Natation Artistique Québec pour toute la durée de la compétition.